

**Ginette
Berteau**

**PROVINCE DE
QUÉBEC**

**CHAPITRE
FRANCOPHONE**

Symposium international
en travail social de groupe
Un monde en mutation :
le pouvoir de la connexion

**REPÈRES POUR LA PRATIQUE,
RÉFÉRENTIEL DE
COMPÉTENCES ET NORMES DE
PRATIQUES :
REGARDS CROISÉS ENTRE
LA FRANCE ET
LE QUÉBEC**

**Pascale
Lafosse**

FRANCE



Association Nationale pour le Travail Social avec des
Groupes et des interventions sociales collectives

Mercredi 9 juin 2021

OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION

- Identifier les principaux aspects des repères pour la pratique et du référentiel de compétences de l'Association Nationale pour le Travail Social avec des Groupes et des interventions sociales collectives en France (ANTSG)
- Identifier les principaux aspects des normes de pratique de l'Association internationale du travail social de groupe (AITSG)
- Saisir les similarités et les différences de points de vue entre ces deux documents de référence
- Dégager une synthèse personnelle des forces de chacun de ces outils.

PLAN

Pour les inscrits, merci de se renommer : Prénom, Pays, si anglophone préciser (05 minutes)
Présentation des présentatrices personnes ressources.

1. Quelques mots sur les contextes (08 minutes)
 - A. France (2-3 diapositives)
 - B. Québec (2-3 diapositives)
2. Outils comparés : repères et référentiel en ANTSG/ normes de pratique AITSG (30 minutes)
 - A. Préambule et repères de pratique (04 diapositives)
 - B. Les 12 compétences (1 diapositive)
 - C. Compétences 1 à 6 - La création/la phase pré-groupe
 - D. Compétence 7 -La première réunion/ phase de début
 - E. Compétence 8 - Développer les étapes de travail / la phase de travail
 - F. Compétence 9 -Préparer la fin du groupe/ la phase de fin
 - G. Compétence 10 -Évaluer le projet de groupe
3. Regards croisés (synthèse) (10 minutes)
4. Discussion avec la salle : les repères pour les faire siens (15 minutes)

1. FRANCE

ANTSG. Qui sommes nous ?



Association Nationale pour le Travail Social avec des
Groupes et des interventions sociales collectives

40 ans !

C'est une association française qui fête ses 40 ans cette année

Association Nationale pour le Travail Social avec des Groupes et des interventions sociales collectives est une association loi 1901 créée le 17 août 1981 par des travailleurs sociaux formés au travail social avec les groupes.

Contact

Présidente : Pascale Lafosse – antsg.contact@gmail.com - 06 35 20 69 76

1 rue du 11 Novembre, 92120 Montrouge - www.antsg.fr

1. CONTEXTE EN FRANCE

1923 : 1er apprentissage du service social de groupe.

Après guerre en France : le TSG fait partie du « programme spécial de service social des Nations Unies pour l'Europe ».

1955 : 1er séminaire en Europe sur le TSG (Finlande)

1959 : Séminaire de sèvres introduit le méthode social group Work

1962 : nouveau programme d'études de service social inclut trois méthodes : le casework, le travail social communautaire et le TSG.

1945-1973 : peu pratiqué pendant les Trente Glorieuses

1970-2000 : Les formations continues se développent dans les grands organismes en France

Années 2000 : l'ISIC - dont le TSG - est mentionné à nouveau dans les programmes de formations initiales. Des projets réapparaissent.

21 octobre 2015 : le gouvernement détermine un Plan d'action pour le travail social qui réintroduit les actions collectives

2019 : Guide d'appui aux interventions collectives du travail social en faveur du développement social par le Haut Conseil du Travail Social

1. CONTEXTE EN FRANCE

Pourquoi des repères pour la pratique...

- La réforme des diplômes d'Etat induit de façon inattendue une demande massive de conseils en ligne
- Etudiants, centres de formation, sites qualifiants sont indisponibles ou insuffisamment voire non formés pour soutenir la formation de ces étudiants en matière d'intervention sociale collective dont le travail social avec les groupes .

Ce constat met en évidence de façon concrète les insuffisances dans le domaine des fondements théoriques des professionnels sur cette méthodologie d'intervention préjudiciables à la formation des étudiants et à leurs futures pratiques professionnelles.

Souhait d'alerter et de voir quelles réponses pourraient être apportées pour y remédier.

L'ANTSG a décidé de s'inscrire dans un travail pour élaborer des propositions de réponses pédagogiques à ces questions.

1. CONTEXTE AU QUÉBEC

- Présence du TSG francophone : début des années 50
- Au fil des ans et des changements politiques en matière de santé et de services sociaux, le travail social de groupe a toujours réussi à renaître de ses cendres.
- Forte identité au groupe centré sur l'aide mutuelle
- Formation : En moyenne 90 heures en formation initiale (2 cours sur 30)

1. CONTEXTE AU QUÉBEC

- 2012 : regroupement de travailleurs sociaux de groupe : d'abord informel (communautés de pratique)
- 2015 : devenu chapitre francophone de l'IASWG-AITSG
 - Traduction des normes de pratique
 - Acceptation de ces normes par l'Ordre des travailleurs sociaux
 - Reconnaissance provinciale du chapitre comme groupe de référence pour le travail social de groupe

2. OUTILS DE RÉFÉRENCES

**ANTSG : REPÈRES POUR LA PRATIQUE
ET RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES**

AITSG : NORMES DE PRATIQUE

2.ANTSG : LES REPÈRES POUR LA PRATIQUE

Les interventions sociales collectives ont en commun l'objectif d'aider les membres à atteindre un haut niveau de fonctionnement social en offrant des occasions d'apprentissage et de développement.

Les principales tâches de l'intervenant consistent à créer un contexte sécurisant pour les membres, à encourager l'adoption de normes susceptibles de favoriser la cohésion et à inciter les membres à s'engager au sein du groupe.

L'intervenant qui entreprend une démarche d'intervention de groupe s'appuiera sur douze repères déclinés par l'ANTSG, à partir de plusieurs écrits fondamentaux pour la pratique

2.ANTSG : LES REPÈRES POUR LA PRATIQUE

12 repères pour la pratique du TSG

1. L'intervenant doit à tout moment être attentif aux forces et aux compétences des membres
2. Le noyau central du processus d'intervention vise le remplacement progressif de l'aide professionnelle par l'aide mutuelle entre les membres
3. L'intervenant a deux centres d'intérêt : il doit être attentif à la fois au comportement de chaque membre et à la dynamique d'ensemble du groupe
4. La planification des activités du groupe, dont dépend en partie l'atteinte des objectifs, doit être réalisée dans le groupe
5. L'intervenant doit considérer tout ce qui arrive au sein d'un groupe comme une occasion d'apprentissage
6. L'intervenant se doit d'être créatif lorsqu'il intervient au sein d'un groupe

2.ANTSG : LES REPÈRES POUR LA PRATIQUE

12 repères pour la pratique du TSG

7. L'intervenant doit être en mesure de justifier la nature de ses interventions
8. L'intervention de groupe ne convenant pas aux besoins de toutes les personnes, l'intervenant doit juger de la pertinence d'utiliser cette méthode
9. L'intervention doit permettre à chaque membre et au groupe dans son ensemble d'acquérir un sentiment de pouvoir lui permettant d'agir efficacement
10. L'évaluation de l'efficacité d'un groupe doit s'appuyer sur les changements qui se manifestent à l'intérieur du groupe et dans son environnement
11. Les changements significatifs se produisent plus facilement dans un climat de confiance et d'acceptation
12. L'intervenant doit adapter sa façon de faire aux besoins des membres tout en tenant compte des différents styles d'interventions, des diverses approches et des nombreux types de groupes

2.ANTSG : LES REPÈRES POUR LA PRATIQUE

12 repères pour la pratique du TSG

En conclusion des 12 repères :

L'intervenant utilise ses connaissances théoriques pour comprendre et analyser de façon compétente, les phénomènes qui se manifestent dans un groupe. Cette analyse ne se limite pas à la gestion des interactions, mais débute bien avant que le groupe soit formé.

C'est la raison pour laquelle la conduite de groupe ou l'intervention de groupe est préférable au terme animation de groupe, qui se rapporte à la gestion du groupe dans le cadre des rencontres.

2. LES NORMES DE PRATIQUE DE L'AITSG

6 Sections

- Section 1 : Valeurs et connaissances fondamentales
- Section 2 : Phase pré-groupe, planification, recrutement et création d'un nouveau groupe
- Section 3 : La phase de début
- Section 4 : La phase de travail
- Section 5 : La phase de fin
- Section 6: Aspects éthiques et travail social de groupe

2. LES NORMES DE PRATIQUE AITSG

- Section I ou préambule :

Valeurs

- 1. Le respect des personnes et de leur autonomie.
 - 2. La création d'une société juste
- Connaissances fondamentales
 - 1. De l'individu.
 - 2. Des groupes restreints
 - 3. Du rôle du travailleur social de groupe


B. LES COMPÉTENCES

Les 10 compétences pour la pratique du TSG : remises en fin de session


Les compétences sont mobilisées en fonction des avancées du groupe

- 1. Construire la problématique sociale de l'intervention**
- 2. Elaborer un plan d'intervention en Travail social avec des Groupes**
- 3. Rédiger le projet de travail**
- 4. Obtenir la validation du service**
- 5. Former un groupe**
- 6. Créer un dossier de groupe**
- 7. Tenir la première réunion**
- 8. Développer les étapes de travail**
 - 8.1 Créer les conditions de développement de l'aide mutuelle**
 - 8.2 Substituer l'aide professionnelle au processus d'aide mutuelle entre les membres**
 - 8.3 Aider le groupe dans son développement**
- 9. Préparer la fin du groupe**
- 10. Evaluer le projet**


C. LA PHASE PRÉ-GROUPE : PLANIFICATION, RECRUTEMENT ET CRÉATION D'UN NOUVEAU GROUPE

 ANTSG	AITSG
<p>Compétences de 1 à 6 6 des 10 compétences</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Construire la problématique sociale de l'intervention + 2. Elaborer un plan d'intervention en Travail social avec des Groupes 3. Rédiger un projet de travail 4. Obtenir la validation du service 5. Former un groupe 6. Créer un dossier <p>L'angle de prise est plus centré sur le processus d'intervention. Le consentement est situé dans les normes.</p>	<p>15 tâches et habiletés 16 types de connaissance Points de convergence (2-3-4-et 5 et 6)</p> <p>Ne fait pas d'allusion direct à la compétence 1 L'angle de prise est davantage centré sur l'individu Traite de la co-intervention + Traite du consentement éclairé +</p> <p>Dans l'ensemble, un souci commun de relever l'importance de la préparation</p>

D. LA PREMIÈRE RÉUNION OU LA PHASE DE DÉBUT

 ANTSG Compétence 7 : Tenir la première réunion	AITSG : La phase de début
<ul style="list-style-type: none">• Annoncer le but et les objectifs du groupe• Clarifier le rôle et les objectifs du professionnel et des membres du groupe• Clarifier les attentes et les objectifs de chaque participant• Définir ensemble l'objectif choisi par le groupe• Etablir ensemble les règles de fonctionnement du groupe• Passer le contrat du groupe en trouvant un terrain d'entente sur le travail à entreprendre <p>* À réaffirmer par écrit</p>	<p>Trois tâches :</p> <ul style="list-style-type: none">• Établir un contrat initial : 7 habiletés• Favoriser la cohésion du groupe : 3 habiletés• Déterminer les normes de fonctionnement : 5 habiletés <p>4 types de connaissances requises</p> <p>Dans l'ensemble, grande concordance</p> <p>* Normes de confidentialité et groupe sous contrainte</p>


E. LES ÉTAPES OU LA PHASE DE TRAVAIL

 ANTSG	AITSG
<p>8. Développer les étapes de travail</p> <p>8.1 Créer les conditions de développement de l'aide mutuelle</p> <ul style="list-style-type: none">• Avoir confiance dans les capacités des membres du groupe• Aider les membres à repérer et à utiliser leurs capacités dans la prise de décision• Faciliter le travail du groupe dans la résolution des problèmes les concernant	<p>Tâche:</p> <p>I. Guider la démarche du groupe vers l'atteinte des objectifs individuels et de groupe. Lorsque l'objectif de groupe est l'élément central (groupe de tâche ou d'action collective) le travailleur social encourage les membres à mettre leurs forces à contribution dans la poursuite des objectifs communs</p>


E. LES ÉTAPES OU LA PHASE DE TRAVAIL

 ANTSG	AITSG
<p>8.2 Substituer l'aide professionnelle au processus d'aide mutuelle entre les membres</p> <ul style="list-style-type: none">• Travailler le partage du leadership avec le groupe• Reconnaître les leaders naturels• Reconnaître les conflits, les travailler dans le groupe <p>8.3 Aider le groupe dans son développement</p> <ul style="list-style-type: none">• Concevoir le programme d'activités avec les membres du groupe• Faciliter sa mise en œuvre• Rechercher le feed-back auprès des membres afin de restituer au groupe les effets du travail• Favoriser la cohésion du groupe	<p>2. Se préoccuper du processus de groupe</p> <p>3. Utilise les meilleures pratiques au sein du groupe et fait bon usage des ressources internes et externes au groupe.</p> <p>AITSG : parle moins directement de l'aide mutuelle ou accorde une moindre importance</p>


F. PRÉPARER LA FIN/LA PHASE DE FIN

 ANTSG : Compétence 9, Préparer la fin du groupe	AITSG : La phase de fin en travail social de groupe
<ul style="list-style-type: none">• Reconnaître les sentiments qui surviennent à la fin du groupe (ambivalence, déni, anxiété...) et faciliter leur expression• Aider le groupe et chaque membre du groupe à exprimer les changements produits dans le groupe, dans leur vie personnelle et sociale et dans leur environnement• Aider les membres à transposer leurs acquis dans leur propre environnement	<ul style="list-style-type: none">• 13 tâches ou habiletés• 5 types de connaissances <p>Inclut fin du groupe et évaluation</p>

G. EVALUER LE PROJET DE GROUPE

 ANTSG : Compétence 10 : Évaluer le projet	IATSG
<p>A partir des éléments recueillis dans le dossier du groupe, évaluation des effets sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- chaque membre du groupe- le service- l'environnement <ul style="list-style-type: none">• Evaluer l'atteinte des objectifs en relation avec les effets du processus de groupe• Dégager de nouvelles perspectives d'action• Evaluer la pratique professionnelle• Communiquer l'évaluation au service	Pas de section distincte

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE ÉTHIQUE

 ANTSG	AITSG
<p>Ce n'est pas un point particulier car cela existe de fait en exerçant une profession de travailleur social</p> <p>Même si elles sont prises en compte, elles sont plutôt évoquées dans les repères pour la pratique et les fondamentaux</p>	<p>A. Aspects éthiques en travail social de groupe (9 considérations)</p> <p>B. Questions éthiques lors de l'utilisation de nouvelles technologies</p>

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE ÉTHIQUE

Section 6 de l'AITSG :

A.Aspects éthiques en travail social de groupe

- 1. La connaissance et l'exercice des meilleures pratiques, lesquelles reflètent les plus récentes données probantes issues de la recherche sur le travail social de groupe.
- 2. Un contact pré-groupe avec les membres potentiels est essentiel afin de les informer du but du groupe, des exigences demandées sur les plans individuels et de groupe et ce afin de s'assurer de leur consentement libre et éclairé.
- 3. Favoriser la liberté de choix et atténuer autant que possible toute contrainte de la part des autres membres ou du travailleur social. Valoriser l'auto-détermination des membres et du groupe.
- 4. Discuter avec les membres de l'importance, des limites et des implications du respect de la vie privée et de la confidentialité.

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE ÉTHIQUE

- 5. Aider le groupe à respecter les buts pour lesquels il a été créé et permettre des changements qui font consensus au sein du groupe.
- 6. Chaque membre reçoit l'aide dont il / elle a besoin tout en tenant compte des buts du groupe, dont des rencontres individuelles si nécessaire.
- 7. Clarifier le processus de prise de décision.
- 8. Préciser les critères d'inclusion et d'exclusion du groupe.
- 9. S'assurer d'une tenue de dossier de groupe conforme, de même qu'un archivage sécuritaire.

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE ÉTHIQUE

Section 6 de l'AITSG :

B. Questions éthiques lors de l'utilisation de nouvelles technologies

- La pratique du travail social de groupe est réalisée par le biais de la technologie.
- Des thèmes tels que les interactions entre les membres, la prise de décisions, la structure de groupe, l'aide mutuelle et, particulièrement, la confidentialité, constitué donc un enjeu particulier.
- Sera largement traitée durant le Symposium (voir les rencontres entre les membres)

3. REGARDS CROISES

- Le processus d'intervention
 - L'aspect clinique
 - La place de l'aide mutuelle
 - Les questions éthiques
 - La gestion personnelle de la commande
 - L'ordre professionnel
-
- Et vous ? ...



MERCI !

4.CONCLUSION : **Les repères pour les faire siens**

Que reprenez vous de cette présentation pour votre propre pratique à partir de là où vous en êtes ?